



Le 26 octobre 2012

COMMUNIQUE DE PRESSE

Priorité aux partenariats entre coopératives

A l'heure où la filière laitière dans son ensemble est confrontée à des évolutions structurelles et où des décisions majeures d'entreprises sont affichées, Coop de France et la Fédération Nationale des Coopératives Laitières (FNCL) encouragent plus que jamais le développement des partenariats entre coopératives et souhaitent en faciliter la dynamique.

Pour jouer leur rôle et continuer d'être des acteurs de poids, les coopératives doivent s'adapter et décider de stratégies économiques importantes.

Elles sont aussi des sociétés de personnes, leurs administrateurs sont en devoir de respecter, dans chacune de leurs décisions, les valeurs fondatrices des coopératives : celles de solidarité, de transparence, d'éthique et de durabilité. Les critères de performance financière sont essentiels, mais insuffisants s'ils ne sont pas mis en conjonction avec d'autres objectifs, dont le maintien d'un pouvoir économique territorial et la propriété de la valeur ajoutée.

Pour Coop de France et la FNCL, c'est par la confiance entre coopératives, et donc des partenariats fondés sur les mêmes finalités, que les associés coopérateurs auront l'assurance de la préservation de leur capital et de leur pouvoir de décision.

Contacts :

Coop de France

Yves BOULAY – Responsable Relations Médias Coop de France

yves.boulay@coopdefrance.coop

01 44 17 57 70 – 06 30 42 74 43

FNCL – 42 rue de Châteaudun – 75009 PARIS

Mélodie Deneuve – Responsable Communication

melodie.deneuve-fncl@atla.asso.fr

01 49 70 72 87 – 06 89 75 30 04